Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213501448-20251215-DCM_2025_65-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 15 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2025.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, M. GAUPLE Olivier, M. GUINARD Dany, M. HOUANARD Alain, M. JACQUES Emmanuel, Mme JOSSE Solange, M. LE BERRE Erwan, M. LE TENNIER Yvan, M. PAILLOUX Fabrice, M. YVANOFF Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUPERRON Katell à M. LE TENNIER Yvan

Absent(s) : Mme MENEC Camille

A été nommée secrétaire : Mme JOSSE Solange

2025/65 – Assujettissement à la TVA - Cabinet de médecine générale

Monsieur le Maire indique que le cabinet de médecine généraliste est locataire du local communal situé 6 rue Germaine Tillion par un bail commercial en cours à partir du 23 juin 2025.

La location de locaux nus à usage professionnel est normalement exonérée de TVA mais elle peut faire l'objet d'une imposition volontaire dès lors que le bail fait mention de l'option. Cette option permettrait à la collectivité de récupérer la TVA sur les dépenses de travaux qu'elle effectue sur ce local. En revanche, la Commune devra s'acquitter d'une TVA sur les loyers perçus. Cet assujettissement à la TVA devra faire l'objet d'une demande expresse auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE le principe de l'option valant assujettissement à la TVA du bâtiment accueillant le cabinet de médecine générale ;
- AUTORISE à cet effet Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2025
Le Maire, Thierry JOLIVET